

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2015 A 20 H 00 A LA MAIRIE

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2014 de la commune et du Centre Communal d'Action Sociale.
- **AFFECTE** les résultats de l'exercice 2014 et **APPROUVE** le compte de gestion 2014 de la commune et du Centre Communal d'Action Sociale.
- **ACCEPTE** le Budget Prévisionnel communal 2015. En fonctionnement, le budget s'équilibre à hauteur de 1 721 086 € et en investissement à hauteur de 2 033 520 €.
- **VOTE** les subventions annuelles aux associations.
- **VOTE** les taux d'imposition au 1^{er} janvier 2015 et décide de ne pas les augmenter :
 - **Taxe d'habitation : 12.20 %**
 - **Taxe sur le foncier bâti : 20.52 %**
 - **Taxe sur le foncier non bâti : 40.30 %**
- **CONTRACTE** un emprunt de 250 000 € à taux fixe pour les travaux de restauration du clocher de l'église.
- **AUTORISE** le Maire à mandater les factures d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2014 pour les factures liées à la modification du PLU.
- **SOLLICITE** auprès du Conseil Général une subvention au titre du Contrat Départemental de Développement Solidaire d'un montant de 5 500 € pour des travaux de voirie.
- **PREND** connaissance des décisions prises par délégation au Maire du 05/12/2014 au 10/03/2015.
- **APPROUVE** l'adhésion de la commune de Savigny-en-Véron au Groupement d'Intérêt Public Centrale d'achat APPROLYS dans le but de mutualiser les achats et d'obtenir de meilleures offres.

Le Maire,
Laurent CHAUVELIN